



Communiqué de presse
Mercredi 17 septembre 2008

La Fondation Abbé Pierre et le Groupe Crédit Coopératif lancent «Agir avec la Fondation Abbé Pierre», fonds solidaire et de partage géré par Ecofi Investissements

La Fondation Abbé Pierre et le Groupe Crédit Coopératif lancent « **Agir avec la Fondation Abbé Pierre** », un FCP sur-mesure qui combine les approches de partage, d'investissement solidaire et socialement responsable. Il sera géré par Ecofi Investissements, la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif.

Ce fonds a pour objectif, grâce au don de la moitié des revenus annuels de l'épargnant, d'apporter un soutien financier à la Fondation Abbé Pierre dans sa lutte contre l'exclusion par le logement, à travers le programme «2000 toits pour 2000 familles», dans un premier temps.

«**Agir avec la Fondation Abbé Pierre**» est un fonds qui s'adresse aux clients privés et personnes morales sensibles aux valeurs de partage, d'investissement solidaire et d'investissement socialement responsable, qui souhaitent soutenir la Fondation Abbé Pierre. Ces valeurs sont portées par le Crédit Coopératif, banquier des acteurs de la solidarité et partenaire de la Fondation Abbé Pierre depuis plusieurs années.

Dans cette optique, le FCP répond aux exigences liées à sa mission.

- Partage : 50 % des revenus annuels du FCP sont distribués à la Fondation Abbé Pierre en don pour financer le logement social des plus défavorisés ;
- Investissement solidaire : de 5 à 10 % du capital du portefeuille est investi dans des entreprises solidaires intervenant directement dans le logement social ;
- Investissement socialement responsable : le solde est investi en OPCVM et produits de taux (minimum 80%) et en actions (maximum 10%) d'entreprises cotées qui respectent des critères rigoureux d'investissement socialement responsable.

«**Agir avec la Fondation Abbé Pierre**» est un FCP diversifié dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence, le taux de rémunération du Livret A. Sa gestion est assurée par Ecofi Investissements (Groupe Crédit Coopératif, pionnier des fonds de partage). Conformément à la réglementation, nous signalons que ce fonds peut présenter certains risques, notamment : taux, crédit, gestion discrétionnaire, perte en capital.

« Nous avons souhaité initier un fonds commun de placement afin de financer nos actions pour le logement des plus démunis. Faire appel à l'épargne solidaire est une démarche nouvelle pour la Fondation, mais elle est cohérente avec ce que l'abbé Pierre avait lui-même déclaré « *Le jour approche où ce sera possible de lancer quelque énorme emprunt auquel il ne pourrait pas être touché pour autre chose que le logement...* ». En respectant cette volonté de trouver des financements, nous rendons hommage à notre fondateur tout en mobilisant, à travers ce FCP, les moyens nécessaires à des projets qui permettront aux plus pauvres d'entre nous de vivre dans la dignité. » souligne **Patrick Doutreligne**, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

« Depuis plus de 50 ans, nous sommes le partenaire des acteurs du logement social et très social, dont le rôle est plus que jamais important dans notre société. Nous sommes fiers d'accompagner, avec notre société de gestion Ecofi Investissements, la Fondation Abbé Pierre qui sait faire preuve d'un grand sens de l'innovation et mobiliser ses partenaires pour démultiplier les financements des plus démunis. » indique **Jean-Luc Cordier**, directeur adjoint du marché des organismes d'intérêt général au Crédit Coopératif.

Pour François Lett, directeur général délégué et responsable de la gestion éthique et solidaire chez Ecofi Investissements, « Le fonds Agir avec la Fondation Abbé Pierre s'appuie sur l'expertise développée depuis 25 ans par le Crédit Coopératif en matière de gestion éthique et solidaire. Nous mettons notre savoir-faire au service du financement d'une société plus juste et pour la réalisation de projets à forte utilité sociale. Nous souhaitons que ce fonds puisse soutenir de façon significative et dans la durée le projet « 2000 toits pour 2000 familles ». »



Comment souscrire ?

«Agir avec la Fondation Abbé Pierre», est un fonds de partage circulant qui peut être souscrit auprès des 68 agences du Crédit Coopératif et son agence de banque à distance Coopabanque, des 32 agences de BTP Banque (Groupe Crédit Coopératif) ou auprès des autres établissements bancaires en précisant le code ISIN (FR0010626184). La souscription minimum est d'un part (valeur initiale de la part à la création : 150 euros).

Pour obtenir davantage d'informations sur le FCP, consulter le prospectus joint ou sur ecofi.fr

Contacts Presse

Fondation Abbé Pierre – www.fondation-abbe-pierre.fr

Michèle Satnonastaso : 01 55 56 37 45 - 06 23 25 93 79 - michele.s@fondation-abbe-pierre.fr

Yves Colin : 01 55 56 37 42 - ycolin@fondation-abbe-pierre.fr

Crédit Coopératif – www.credit-cooperatif.coop

Claude Sevaistre : 01 47 24 89 71

Laure Capblancq : 01 47 24 80 64 – laure.capblancq@credit-cooperatif.coop

Ecofi Investissements – www.ecofi.fr

Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – mathilde.salama@ecofi.fr